



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Les Réunionnais délaissés face à l'emploi local

Question écrite n° 40689

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon attire l'attention de Mme la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion sur le manque de recrutement de Réunionnais dans certains secteurs d'activité. Chaque année de nombreux hexagonaux sont recrutés à La Réunion, où frais de voyage et déménagement leur sont exonérés, ainsi qu'à leur famille. *A contrario*, beaucoup de Réunionnais postulent pour ces mêmes postes, sans aucune finalité. Il y a tout d'abord ceux habitant l'île. À cela s'ajoutent les Réunionnais vivant à l'étranger et souhaitant revenir travailler sur leur île en demandant une mutation au titre du centre de leurs intérêts matériels et moraux. Il y a ici une incompréhension. Il faut savoir que tous ces Réunionnais disposent de diplômes similaires, d'expériences et surtout de motivations qui ne demandent qu'à être mises à contribution pour leur île. Leurs connaissances du territoire, de sa culture et du marché du travail est même un atout. Pour une entreprise, cela permettrait également des dépenses amoindries, certaines de ces personnes étant déjà présentes sur le territoire. D'après l'Insee, en 2021, 17,9 % de la population réunionnaise est au chômage. Parmi elle, 163 000 sont demandeurs d'emploi. Pourquoi ne pas leur laisser une chance, sachant leurs compétences égalant ceux des hexagonaux ? Il lui demande s'il compte lutter contre ce chômage, ces inégalités d'embauche et permettre l'accès prioritaire des Réunionnais aux emplois divers que compose l'île.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40689

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Travail, emploi et insertion](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 août 2021](#), page 6310

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)